

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 16 OCTOBRE 2020

## Lettre ouverte au Premier ministre

# LA CULTURE PLACÉE DANS UNE SITUATION KAFKAÏENNE

Le Président de la République a fait des annonces qui ont foudroyé de plein fouet la Culture en France.

Toute expression artistique présentée dans une salle de spectacles doit être stoppée pour 21h précises.

La décision est si brutale, que même le ministère de la Culture s'est fait l'écho des représentants des professionnels auprès du Premier ministre.

Le couperet est à nouveau tombé, prétextant qu'aucune dérogation ne serait accordée.

Mais sont-ce des dérogations que nous demandons ou simplement une écoute et une compréhension de nos métiers ?

Jusqu'à présent, les entrepreneurs de spectacles se sont conformés à la lettre aux indications du Gouvernement. Ils n'ont eu de cesse d'informer leurs publics et leurs interlocuteurs du respect des mesures à mettre en place. Chaque équipe artistique et chaque salle de spectacles a montré le soin qui était apporté dans le respect des gestes barrières.

Le Gouvernement semblait avoir pris la mesure des efforts déployés par les acteurs du spectacle en autorisant le 28 août, des dérogations aux distanciations sur les scènes des théâtres.

L'idée qui s'est imposée hier, lors d'une rencontre très attentionnée avec la ministre de la Culture et les professionnels, était la possibilité que le billet de spectacle serve de justificatif aux spectateurs pour rentrer chez eux après 21 heures.

De l'avis de tous, la preuve du billet de spectacle devrait permettre au public de regagner son domicile sans être inquiété de se voir dresser une amende. Cette mesure ayant l'avantage de rassurer le public qui se rend au spectacle, sans avoir la crainte de ne pouvoir assister à la fin du spectacle. Cette idée, partagée par l'ensemble des professionnels du spectacle vivant mettrait sur un pied d'égalité les publics, les plus proches comme les plus éloignés du lieu du spectacle.

Comment imaginer sérieusement que les publics puissent se rendre à 18h ou à 18h30 au spectacle dès lors qu'ils ont une activité professionnelle, d'autant plus s'ils sont en télétravail. Cela signifie que tout spectacle serait condamné à ne durer qu'une heure ou une heure et demie.

**M. le Premier ministre, ce n'est pas une dérogation que nous demandons, mais une exception culturelle qui rend à la Culture son caractère unique.**

Qu'il soit permis d'insister pour rappeler que, durant toute la représentation, le public reste masqué et distancié.

**Ne privons pas le public du plaisir qu'il avait retrouvé en retournant dans les salles de spectacles après des mois d'interruption.**

Les mesures de sécurité ne doivent pas faire disparaître la confiance du public comme celle des acteurs de la Culture, qui accompagnait avec enthousiasme la reprise d'activité tant désirée par tous !

*Le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, 2e syndicat représentatif du spectacle vivant privé, représente plus de 300 entreprises : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles et festivals ; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musique classique, musiques actuelles, chanson, rock, jazz, cirque, jeune public...*

[www.spectacle-snes.org](http://www.spectacle-snes.org)

**CONTACT PRESSE** Chrystèle JONGENELEN

01 42 97 52 27 / 06 33 13 81 58 [chrystele.jongenelen@spectacle-snes.org](mailto:chrystele.jongenelen@spectacle-snes.org)